

Bilan des réalisations

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Laval 2016-2021



Table des matières

1	Contexte	4
1.1	Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2016-2020 de la Ville de Laval	4
1.2	Modèle de mise en œuvre du PDZA	4
1.2.1	Table de développement agroalimentaire de Laval (TDAL)	4
1.2.2	Ententes agroalimentaires	5
1.2.3	Engagement de la Ville de Laval	5
2	Les cinq orientations du PDZA et les projets prioritaires	7
3	Orientations et cibles du PDZA	8
	Orientation 1 : Accroître la superficie des terres en culture au sein de la zone agricole	8
	Orientation 2 : Favoriser un lien direct entre les producteurs et les consommateurs	10
	Orientation 3 : Optimiser les exploitations agricoles	11
	Orientation 4 : Favoriser la relève agricole	12
	Orientation 5 : Favoriser la recherche et le développement	13
4	Projets prioritaires	14
4.1	Projet prioritaire 1 : Remembrement de terres	14
4.1.1	Objectif principal	14
4.1.2	Orientations visées	14
4.1.3	Interventions	14
4.1.4	Résumé des actions réalisées	15
4.2	Projet prioritaire 2 : Coffre à outils réglementaires	17
4.2.1	Objectif principal	17
4.2.2	Orientations visées	17
4.2.3	Interventions	17
4.2.4	Résumé des actions réalisées	18
4.3	Projet prioritaire 3 : Banque de terres	20
4.3.1	Objectifs	20
4.3.2	Orientations visées	20
4.3.3	Interventions	20
4.3.4	Résumé des actions réalisées	21
4.4	Réseau pour l'expérience à la ferme	23
4.4.1	Objectif principal	23
4.4.2	Orientations visées	23
4.4.3	Interventions	23
4.4.4	Résumé des actions réalisées	24
4.5	Consolidation des marchés de quartier	28
4.5.1	Objectif principal	28
4.5.2	Orientation visée	28
4.5.3	Interventions	28

4.5.4	Résumé des actions réalisées	29
4.6	Accélérateur de développement de produits	31
4.6.1	Objectifs	31
4.6.2	Orientations visées	31
4.6.3	Interventions	31
4.7	Programme de gestion des cours d'eau agricoles	32
4.7.1	Objectif principal	32
4.7.2	Orientations visées	32
4.7.3	Interventions	32
4.7.4	Résumé des actions réalisées	33
4.8	Parc en innovation agricole (PIAL)	35
4.8.1	Objectif principal	35
4.8.2	Orientations visées	35
4.8.3	Interventions	35
4.8.4	Résumé des actions réalisées	36
4.9	Expérimentation multisite	37
4.9.1	Objectif principal	37
4.9.2	Orientations visées	37
4.9.3	Interventions	37
4.9.4	Résumé des actions réalisées	38

1 Contexte

1.1 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2016-2020 de la Ville de Laval

Le PDZA est un outil de planification visant la mise en valeur de la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles lavalloises. Les travaux entourant le PDZA ont permis de dresser un diagnostic stratégique du secteur agricole de Laval et d'identifier les orientations et les projets prioritaires sur une période de cinq ans.

1.2 Modèle de mise en œuvre du PDZA

Figure 1 : Modèle de mise en œuvre du PDZA



1.2.1 Table de développement agroalimentaire de Laval (TDAL)

À la suite de la création du premier PDZA, une Table de développement agroalimentaire de Laval (TDAL) a été constituée, dont six comités distincts qui traitaient à l'origine des particularités identifiées aux axes d'interventions prioritaires : 1. Développement, commercialisation, transformation et valorisation des produits de la ferme; 2. Développement du secteur alimentaire manufacturier; 3. Gestion du cycle de vie et réduction du gaspillage; 4. Développement de l'horticulture ornementale; 5. Gestion du territoire; et 6. Développement de l'agriculture urbaine (création en 2021). En plus de ces comités, un comité directeur de membres de l'entente sectorielle de développement agroalimentaire a aussi été constitué afin de suivre l'avancement de l'entente ainsi que les actions du PDZA.

Une refonte des comités de la TDAL a été réalisée en 2022. Trois comités consultatifs ont été abolis et leurs mandats ont été transférés à d'autres comités. Les comités 1. Développement, commercialisation, transformation et valorisation des produits de la ferme et de l'horticulture, 2. Développement de l'agriculture urbaine, et 3. Développement du secteur alimentaire manufacturier ont été conservés. Le comité de gestion du territoire a été intégré au comité consultatif agricole (CCA) de la Ville de Laval.

1.2.2 Ententes agroalimentaires

Pour la mise en œuvre du PDZA, les acteurs du milieu se sont dotés de leviers de financement afin de déployer des stratégies et des actions concertées et harmonisées inscrites au PDZA. Une première entente d'une durée de trois ans (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020) a été signée entre les partenaires du secteur et s'est terminée au 31 mars 2020.

Compte tenu des expériences probantes et considérant les bénéfices engendrés par l'effet de levier et la portée des actions collectives, l'ensemble des partenaires ont décidé de renouveler leur collaboration et se sont engagés à investir dans des projets prioritaires et structurants dans le cadre d'une nouvelle entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire de Laval 2020-2023.

La Ville de Laval s'est dotée d'outils de planification et a consulté les membres partenaires de l'entente afin de définir les projets prioritaires et structurants à partir des grandes orientations du PDZA et d'axes stratégiques du Plan de développement et de valorisation de la transformation alimentaire (PDVTA). À cet effet, la Ville de Laval et les partenaires du secteur s'entendent pour regrouper leurs efforts et leurs ressources autour d'objectifs communs inscrits dans la dernière entente sectorielle signée.

À la suite de la mise en œuvre du PDZA 2016-2021, le secteur agricole, étant un secteur dynamique, fait face à de nouveaux enjeux et défis comme la pénurie de main-d'œuvre, l'autonomie alimentaire, les changements climatiques, le virage numérique, l'automatisation, la relève agricole, la gestion du territoire agricole, l'étalement urbain et le prix des terres, et la diversification des activités agricoles.

Par ailleurs, le portrait du territoire et les activités agricoles lavalloises ont subi des transformations depuis la réalisation du PDZA 2016-2021. De plus, le diagnostic et les orientations recensés dans ce PDZA peuvent avoir évolué et donc être sujets à des ajustements. Dans ce scénario, la Ville de Laval et les partenaires du secteur agricole ont convenu de réaliser la révision (élaboration) du PDZA pour les cinq prochaines années, qui aura essentiellement pour objectif de proposer des projets prioritaires structurants qui s'assurent que les orientations stratégiques des organismes régionaux et nationaux restent cohérentes avec les nouvelles réalités du secteur agricole lavallois.

1.2.3 Engagement de la Ville de Laval

Services de la Ville de Laval

Plusieurs services de la Ville de Laval, dont le Service du développement économique, ont appuyé la mise en œuvre du PDZA :

- Centre d'excellence en géomatique de la Ville de Laval;
- Bureau des transactions et des investissements immobiliers;
- Service des affaires juridiques;
- Service de l'urbanisme;
- Service des immeubles, des parcs et des espaces publics;
- Service des travaux publics – foresterie;
- Service des communications et du marketing;
- Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté.

Équipe de la division Développement la zone agricole

Il s'agit d'une équipe dévouée à temps plein. Elle se compose d'un commissaire agroalimentaire, d'un coordonnateur de la TDAL et d'une technicienne.

Par ailleurs, des professionnelles et professionnels des différentes divisions de Laval économique, tels que les équipes de la planification et de l'intelligence d'affaires, de l'investissement immobilier, du service aux entreprises, de la transformation technologique et des enjeux territoriaux, collaborent sur une base régulière avec l'équipe agro.

Financement

Pour la mise en œuvre du PDZA, des investissements importants ont été effectués. Ces participations comportent des fonds provenant de l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire et des contributions de la Ville de Laval hors entente. Depuis l'adoption du PDZA et la signature de la première entente agroalimentaire 2017-2020, les investissements réalisés par la Ville de Laval (contribution en espèces et en services) sont de l'ordre de 1 080 000 \$ pour le secteur.

Tableau 1 : Investissements réalisés pour la mise en œuvre du PDZA

Partenaires	Entente agroalimentaire (2017-2020)	Entente agroalimentaire (2021-2023)	Contribution en services sur 6 ans (2017-2023)	Total
MAPAQ	225 000 \$	225 000 \$	—	450 000 \$
Services Québec	30 000 \$	30 000 \$	—	60 000 \$
CISSS de Laval	15 000 \$	45 000 \$	—	60 000 \$
UPA de Laval	15 000 \$	15 000 \$	—	30 000 \$
MMAH	255 000 \$	270 000 \$	—	525 000 \$
Ville de Laval*	225 000 \$	225 000 \$	630 000 \$	1 080 000 \$
Total	765 000 \$	810 000 \$	630 000 \$	2 205 000 \$

* La Ville de Laval s'est engagée à dédier une contribution en services d'une valeur de 105 000 \$ par année, représentant le temps consacré par le commissaire agroalimentaire, le coordonnateur de la TDAL et la technicienne pour la mise en valeur du territoire.

2 Les cinq orientations du PDZA et les projets prioritaires

Dans le plan d'action du PDZA, cinq grandes orientations de développement de la zone agricole ainsi que différents objectifs sous-jacents ont été identifiés. Ces orientations, découlant de l'exercice de diagnostic, ont été priorisées par les agricultrices et agriculteurs lavallois et soutenues par les partenaires du PDZA. Elles s'appuient sur des objectifs qui ont conduit le groupe de travail à l'identification de neuf projets prioritaires, qui ont été mis en œuvre au cours des cinq dernières années.

Le tableau 2 présente les projets prioritaires qui répondent aux orientations. Il faut souligner qu'un projet prioritaire peut répondre à plusieurs orientations stratégiques.

Tableau 2 : Résumé des grandes orientations du PDZA et leurs projets prioritaires

PROJETS PRIORITAIRES	ORIENTATION 1 Accroître les surfaces en culture au sein de la zone agricole	ORIENTATION 2 Favoriser un lien direct entre les producteurs et les consommateurs	ORIENTATION 3 Optimiser les exploitations agricoles	ORIENTATION 4 Favoriser la relève agricole	ORIENTATION 5 Favoriser la recherche et le développement
Remembrement du site numéro 2	X			X	
Coffre à outils réglementaires	X	X	X	X	X
Banque de terres	X		X	X	
Réseau expérience à la ferme		X	X		
Consolidation des marchés de quartier		X			
Accélérateur de développement de produits			X		X
Programme de gestion des cours d'eau agricoles			X		
Parc agricole	X		X	X	
Expérimentation multisite			X	X	X

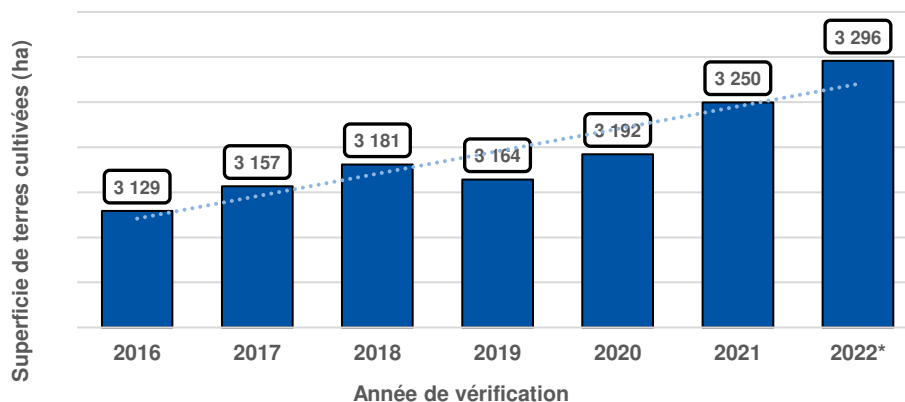
3 Orientations et cibles du PDZA

Orientation 1 : Accroître la superficie des terres en culture au sein de la zone agricole

Cible : Accroître de 10 % la superficie de terres en culture

Quoique le processus de remembrement de terres soit complexe, les actions de la stratégie de remembrement et la réalisation de remise en culture de terres abandonnées ont bien contribué à l'augmentation soutenue de la superficie de terres en culture à Laval.

Figure 2 : Évolution de la superficie totale de terres cultivées à Laval (ha), série 2016-2022*



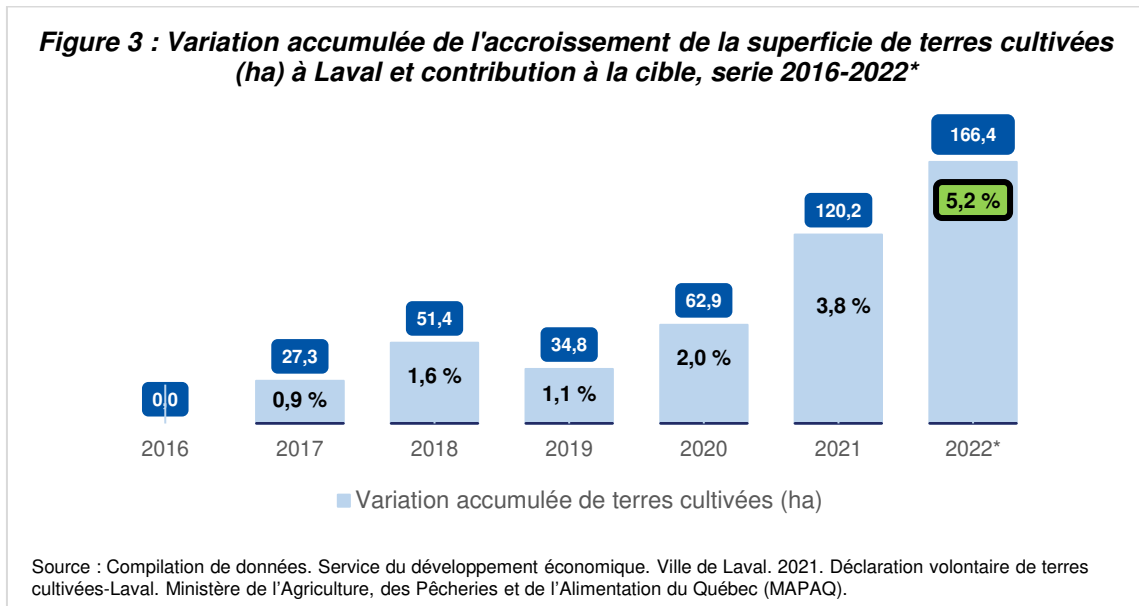
Source : Compilation de données. Service du développement économique. Ville de Laval. 2021. Déclaration volontaire de terres cultivées-Laval. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

* Ces données n'incluent pas les superficies non déclarées au MAPAQ et situées en zone blanche; celles-ci étaient estimées à 205 hectares en 2015.

La variation observée de la superficie de terres cultivées entre 2016 et 2019 répond aux variations des déclarations volontaires de productrices et producteurs agricoles réalisées auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

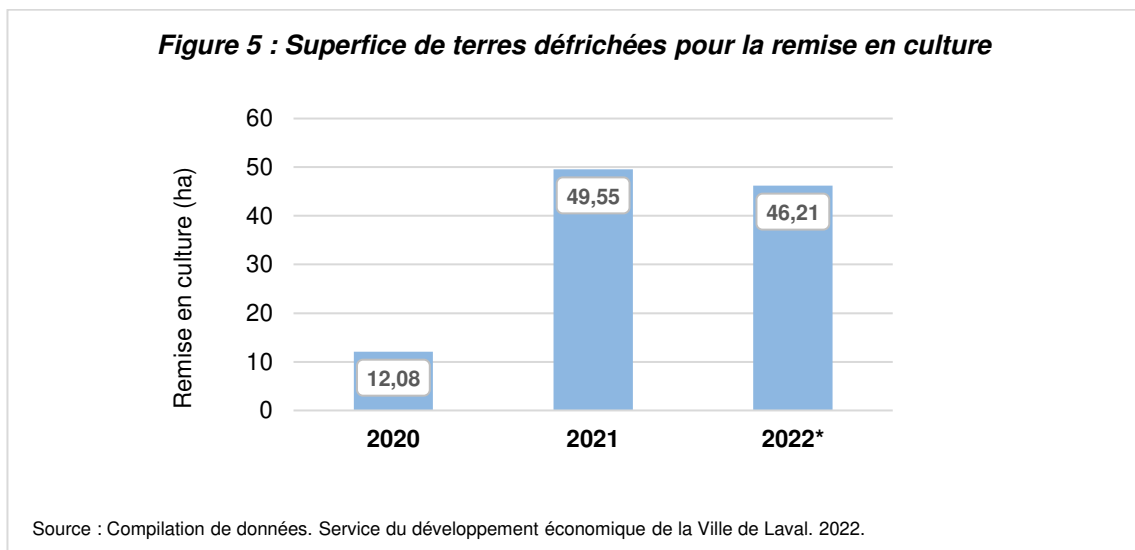
- L'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie concertée de remembrement de terres et des projets connexes comme celui de Microterres agricoles de Laval ont permis d'accélérer les étapes préalables au remembrement (offres d'achats, achats et location).

- En considérant le caractère périurbain de l'agriculture lavalloise, on observe l'accroissement de terres cultivées de 5,2 %. En effet, entre 2016 et 2022, plus 166 hectares de terres agricoles abandonnées ont été intégrés à la banque de terres cultivées.



* Ces données n'incluent pas les superficies non déclarées au MAPAQ et situées en zone blanche, qui étaient estimées à 205 hectares en 2015.

- Les travaux de défrichage pour la remise en culture ont contribué à l'accroissement de terres cultivées à Laval; une grande proportion de ces terres défrichées a été remise en culture par des gestionnaires agricoles privés, tandis qu'une autre portion du défrichage a été réalisée sur les terres appartenant à la Ville de Laval. Entre 2020 et 2022, 107 hectares de terres en friche ont été remis en culture.



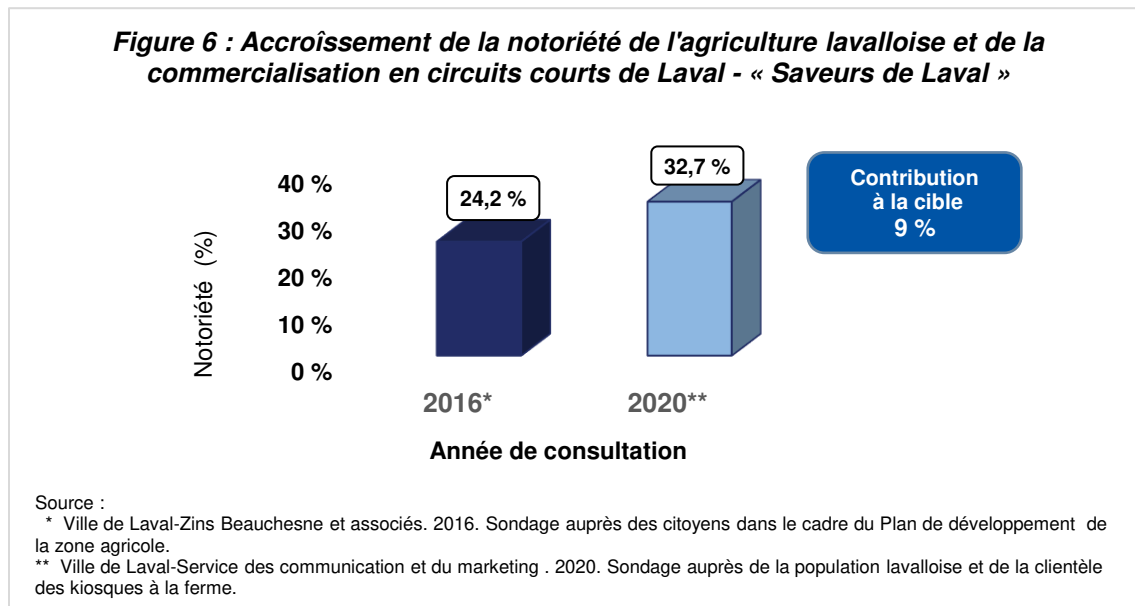
* En 2022, la Ville de Laval, dans le cadre du programme de remise en culture de terres en friche de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), vise à remettre en culture 10,72 hectares en zone de remembrement.

Orientation 2 : Favoriser un lien direct entre les producteurs et les consommateurs

Cible : Accroître de 10 % la notoriété de l'agriculture de Laval et des circuits courts de commercialisation (notoriété Saveurs de Laval)

En 2020, un sondage a été réalisé auprès des citoyennes et citoyens lavallois. Quelque 33 % des répondantes et répondants ont mentionné connaître la marque Saveurs de Laval, qui est une signature régionale de l'agriculture lavalloise.

Les actions réalisées dans le cadre des projets prioritaires ont permis d'accroître de 9 % la notoriété de l'agriculture lavalloise via la marque Saveurs de Laval.

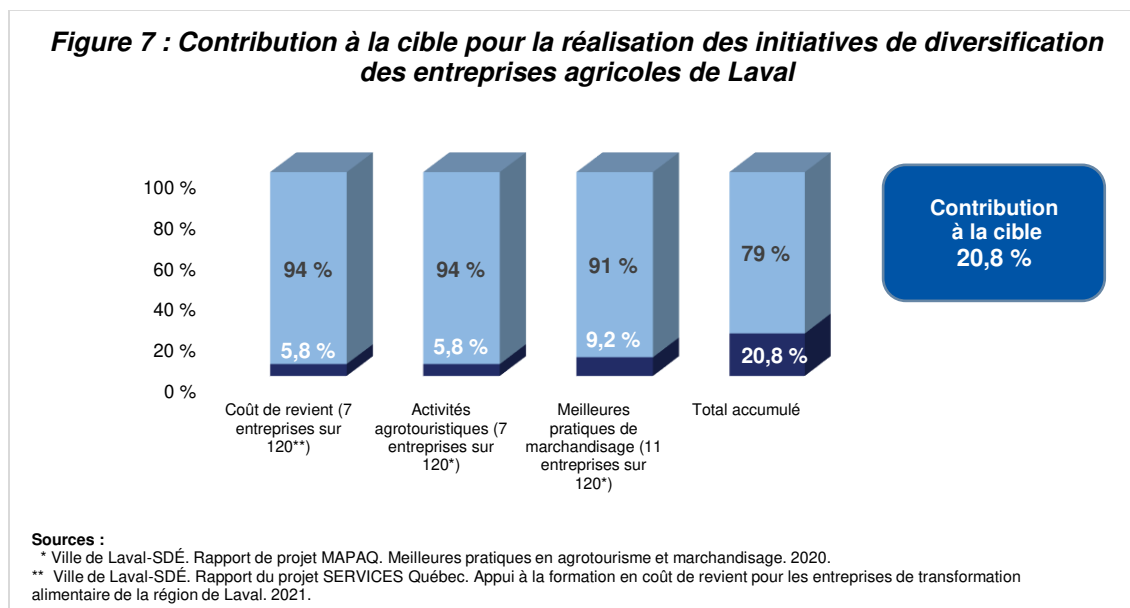


Orientation 3 : Optimiser les exploitations agricoles

Dans cette orientation, deux cibles ont été identifiées.

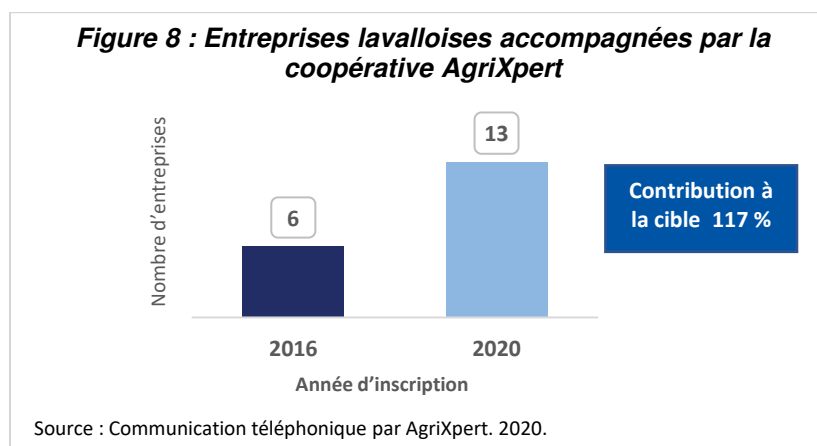
Cible 1 : Faire en sorte que 10 % des entreprises réalisent des initiatives de diversification (12 entreprises)

C'est 20,8 % des 120 entreprises agricoles lavalloises qui ont bénéficié des services d'accompagnement afin d'améliorer leurs propositions de diversification.



Cible 2 : Augmenter de 25 % le nombre d'entreprises membres du Club agroenvironnemental Fermes en ville

Le Club agroenvironnemental Fermes en Ville n'existe plus. Toutefois, la coopérative AgriXpert a repris les dossiers. En 2016, six entreprises agricoles étaient accompagnées. On observe une augmentation de 117 % en 2022 (13 entreprises) par rapport à 2016.



Orientation 4 : Favoriser la relève agricole

Cible: Accompagner 10 projets réalisés par la relève

Trois projets prioritaires répondent à cette orientation.

1. Remembrement de terres

L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie de remembrement, la banque de terres et les actions complémentaires au remembrement de terres favorisent directement la préservation des terres agricoles au bénéfice de la relève agricole.

2. Banque de terres

La Ville de Laval possède 34 hectares de terres en culture répartis dans 273 lots hors de la zone de remembrement et 114 hectares en zone de remembrement distribués sur 2 206 lots. La superficie de chaque lot, selon la caractérisation réalisée par le Centre en excellence en géomatique de la Ville de Laval, se trouve en culture à 100 %. Les lots qui sont partiellement cultivés n'ont pas été considérés dans cette analyse.

Ce réseau de terres constitue une intéressante banque de terres pour les futurs entrepreneurs et entrepreneures agricoles.

3. Parc en innovation agricole (PIAL)

- Dans l'ancien PIAL, cinq entreprises installées :
 - Deux entreprises traditionnelles en production maraîchère (Ferme Les jardins Legault et Ferme G. Ouimet et Fils Inc.),
 - Une entreprise innovante, qui se spécialise dans la production hydroponique dans un bâtiment fermé (conteneurs),
 - Un producteur d'ail en permaculture (dans le cadre de l'entente avec le programme L'ARTERRE),
 - Un apiculteur lavallois;
- Disponibilité de 27,9 hectares de terres (23 hectares acquis) dans le nouveau PIAL (sur l'avenue Marcel-Villeneuve);
- Budget prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) de 4,1 millions de dollars pour la concrétisation du PIAL.

Contribution à la cible

Grâce à l'entente entre le programme L'ARTERRE et la Ville de Laval, plusieurs actions d'accompagnement de futurs entrepreneurs et entrepreneures agricoles ont été réalisées et ont contribué à la cible :

- Inscription de 14 propriétaires agricoles de Laval, dont 6 sont prêts et prêtes au jumelage;
- 20 aspirantes agricultrices et aspirants agriculteurs prêts au jumelage, dont 10 proviennent de la CMM ;
- 8 activités de jumelage réalisées et 4 complétées ;
- Réseau de 148 hectares de terres agricoles municipalisés disponibles pour la relève agricole.

Orientation 5 : Favoriser la recherche et le développement

Cible : Mettre en place un réseau de sites d'expérimentation

Deux projets prioritaires répondent à cette orientation.

1. Accélérateur de développement de produits

Dans le cadre de cette priorité, peu d'actions ont été réalisées. En 2019, à Laval, une commandite et collaboration dans le cadre du Rendez-vous annuel de l'Association Restauration Québec (ARQ) est réalisée; la participation d'entrepreneures et entrepreneurs à cet événement lavallois n'a pas été au rendez-vous.

2. Expérimentation multisite

- Évaluation de six sites afin de soutenir l'incubation et le démarrage d'entreprises agricoles innovantes et traditionnelles (concept d'incubateur ou accélérateur);
- Dans le cadre du projet Microterres agricoles de Laval, offre éventuelle de lots pour les amatrices et amateurs agricoles et pour la production agricole à petite échelle;
- Disponibilité d'un réseau de 65,9 hectares de terres inscrits aux PIAL 1 et 2 à des fins agricoles innovantes ou pour de la recherche.

4 Projets prioritaires

4.1 Projet prioritaire 1 : Remembrement de terres

4.1.1 Objectif principal

Accélérer le remembrement des lots originaux morcelés et mettre en place un projet pilote sur le site de remembrement numéro 2 afin de tester de nouvelles approches pour accélérer la prise de possession des lots morcelés

4.1.2 Orientations visées

Orientation 1 : Accroître les surfaces en culture au sein de la zone agricole

Orientation 4 : Favoriser la relève agricole

4.1.3 Interventions

Le territoire agricole métropolitain compte au moins 3 500 hectares de terres morcelées et vacantes au rôle d'évaluation foncière de 2005. Certaines de ces terres appartenant à de nombreux propriétaires sont abandonnées et inexploitées. Par ailleurs, la région de Laval possède 23 % de terres morcelées et vacantes du territoire agricole métropolitain, qui sont réparties dans 21 sites de remembrement. Au total, la superficie des terres morcelées représente 12,7 % (897,4 hectares) de la superficie totale de la zone agricole permanente de Laval (7 054,6 hectares¹).

À l'intérieur de ces 21 sites de remembrement, on trouve 6 115 lots morcelés; une grande majorité de ces lots se trouvent en situation d'abandon et en processus de devenir des terres en friche, tandis qu'une autre partie aussi importante sont utilisées pour des activités autres que l'agriculture. Une grande proportion de ces terres morcelées, exploitées ou non, présentent un bon potentiel pour la remise en culture.

Dans le PDZA, le projet prioritaire de remembrement de terres visait seulement le site de remembrement numéro 2. Toutefois, les actions de remembrement ont été déployées sur l'ensemble des 21 sites de remembrement.

En vertu de la complexité de ce dossier, un processus de longues réflexions et de discussions a été développé à l'intérieur des comités de la TDAL et d'autres instances de la Ville afin de bien encadrer la démarche de remembrement de terres. Plusieurs services ont participé à cette réflexion, notamment le Bureau des transactions et des investissements immobiliers, le Service de l'urbanisme, le Service des affaires juridiques et le Service du développement économique.

Ces réflexions ont mené à l'adoption d'une stratégie concertée de remembrement de terres en septembre 2019 par le conseil municipal de la Ville de Laval (annexe I : Stratégie concertée de remembrement de terres de la Ville de Laval). Cet outil permet de bien répondre aux orientations et aux objectifs prioritaires du PDZA, ainsi que de répondre à plus d'une recommandation de la vérificatrice générale de la Ville de Laval.

¹ <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/plan-de-developpement-de-la-zone-agricole.aspx>

4.1.4 Résumé des actions réalisées

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
1. Caractériser l'état de remembrement de l'ensemble des 21 sites.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Centre d'excellence en géomatique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Base de données de caractérisation de 21 sites. 	<ul style="list-style-type: none"> La caractérisation de sites de remembrement a été réalisée en fonction de plusieurs variables, dont la superficie des terres cultivées, des terres en friche, des milieux humides et des milieux boisés protégés et d'intérêt. 	<ul style="list-style-type: none"> La base de données est mise à jour périodiquement (annexe II: résumé de la caractérisation des terres morcelées). 	<ul style="list-style-type: none"> Une nouvelle méthode de caractérisation est en cours de réalisation à partir de la photo-interprétation pour tout le territoire agricole de Laval.
2. Définir la stratégie d'intervention à mettre à l'essai sur le site numéro 2.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Bureau des transactions et des investissements immobiliers - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une stratégie de remembrement des terres. 	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie concertée de remembrement de terres a été adoptée en septembre 2019 par le conseil municipal de la Ville de Laval (annexe III : Stratégie concertée de remembrement de terres de la Ville de Laval). 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut retirer de la stratégie de remembrement de terres les sites qui ne sont pas favorables à la remise en culture. On doit mettre en œuvre une stratégie d'achat de terres agressive afin de favoriser le remembrement de terres. Un plan d'action pour le transfert (aliénation) de lots aux productrices et producteurs lavallois en fonction du pourcentage de terres remembrées appartenant à la Ville de Laval doit être élaboré. 	<ul style="list-style-type: none"> La Ville de Laval est la seule ville de la CMM et probablement du Québec qui possède une stratégie de remembrement en cours de réalisation.
3. Mettre en place la stratégie d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Bureau des transactions et des investissements immobiliers - Ville de Laval. Service des affaires juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité au sein de la TDAL. Règlement sur la taxation particulière pour les terres en friche. Nombres de transactions réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Un comité conseiller de gestion du territoire a été créé au sein de la TDAL, et plusieurs dossiers d'achat et de location de lots ont été traités par le comité pour la gestion du territoire. Ce comité a été aboli en 2022 et ses mandats ont été transférés au CCA de la Ville de Laval en 2022 (annexe IV : Mandat de la TDAL). A été mis en place, via un règlement sur une taxation particulière, un fonds consacré exclusivement au remembrement des terres agricoles. 415 offres d'achat ont été envoyées aux propriétaires des sites 1, 2, 14 et 15 (BTII). Il y a eu acquisition de 284 lots (2017-2021) = 24,4 hectares (BTII). 	<ul style="list-style-type: none"> Une équipe de professionnelles et professionnels de la Ville de Laval se consacre aux processus de remembrement de terres. 	<ul style="list-style-type: none"> La complexité du dossier en vertu des droits de propriété (titres, héritage, prix de terres, etc.), de l'absence de propriétaires et des coûts de transaction supérieurs à la valeur foncière de lots empêche le processus de remembrement. Le processus d'acquisition de terres est long, car le droit de propriété des terrains (titre de propriété) et le non-paiement de taxes sont des aspects qui retardent énormément le processus de remembrement.

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lots repris pour le défaut de taxes. • Stratégie de communication mise en place. • Création d'un projet complémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 lots se retrouvent en processus de reprise par le Service des affaires juridiques pour défaut de paiement de taxes entre la période de 2015 et 2017. • Il y a eu communication dans les médias concernant la stratégie de remembrement de terres. • Il y a aussi eu sollicitation individuelle de propriétaires détenant plusieurs lots en sites de remembrement. • Le projet Microterres agricoles, financé par la CMM, a été mis en place (annexe V : Présentation du projet Microterres). 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois ans de non-paiement de taxes sont nécessaires avant que le processus de reprise de lots ne soit entamé. • Continuer les démarches de communication et développer de nouvelles stratégies ou approches afin d'inciter les propriétaires à se départir des lots morcelés. • Dans le cadre de ce projet, 41 lots sont disponibles pour la location, ce qui représente 2,99 hectares. • 6 lots sont loués actuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Service des affaires juridiques, en coordination avec le BTII et le SDÉ, a entrepris un processus de reprise de lots qui se trouvent en défaut de paiement de taxes. • La diffusion de ce projet pour la location de lots n'est pas réalisée.
4. Évaluer la stratégie d'intervention et les modifications à effectuer afin de les reconduire sur les autres sites de remembrement.	<ul style="list-style-type: none"> • Service du développement économique - Ville de Laval. • Bureau des transactions et des investissements immobiliers - Ville de Laval. • Comité consultatif agricole (CCA). 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un outil de suivi. • Priorisation de sites de remembrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un outil de suivi de l'état des lieux des sites de remembrement a été créé à partir de la base de données du CEG (annexe VI : État des lieux de 21 sites de remembrement). • Les sites 1, 2, 3, 11, 14 et 15 sont des priorités pour le remembrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à l'outil, il a été possible de prioriser les sites 1, 2, 3, 4, 11, 12, 14 et 15. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des actions entreprises par le BTII sera repris par la collaboration de deux conseillères immobilières du Service du développement économique.

4.2 Projet prioritaire 2 : Coffre à outils réglementaires

4.2.1 Objectif principal

Se doter d'outils réglementaires permettant de réaliser les projets prioritaires, ou bonifier ces outils, comme une modification réglementaire liée au remembrement et à l'encadrement de l'utilisation des propriétés, pour atteindre les buts suivants :

- Prévenir la propagation des terres en friche;
- Restaurer à des fins agricoles les terres en friche;
- Encadrer et favoriser l'utilisation agricole des propriétés de la Ville en zone agricole;
- Revoir l'encadrement et le mécanisme de déploiement des marchés publics et des marchés de quartier;
- Faciliter les projets de diversification et de transformation à la ferme;
- Identifier et faciliter de nouveaux débouchés;
- Appuyer le développement de l'agrotourisme;
- Réévaluer la procédure et les exigences liées à l'émission des permis municipaux attribuables aux constructions agricoles.

4.2.2 Orientations visées

Orientation 1 : Accroître les surfaces en culture au sein de la zone agricole

Orientation 2 : Favoriser un lien direct entre les productrices et producteurs et les consommatrices et consommateurs

Orientation 3 : Optimiser les exploitations agricoles

Orientation 4 : Favoriser la relève agricole

Orientation 5 : Favoriser la recherche et le développement

4.2.3 Interventions

Se doter d'outils réglementaires ou bonifier les outils liés :

- au remembrement des terres;
- au maintien et à la restauration des terres propices à l'agriculture;
- à la gestion et à l'utilisation des propriétés agricoles de la Ville de Laval;
- à la commercialisation en circuits courts;
- aux usages complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, transformation, construction).

4.2.4 Résumé des actions réalisées

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
1. Outils réglementaires pour le remembrement des terres.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Service des affaires juridiques - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Règlement adopté. 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un taux distinct pour les valeurs foncières agricoles. Mise en place d'un règlement permettant de taxer les terres en friche non exploitées. 		
2. Outils réglementaires pour le maintien et la restauration des terres propices à l'agriculture.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Service des affaires juridiques - Ville de Laval. Service de l'urbanisme - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Avis juridique. Dispositions normatives pour la remise en culture. 	<ul style="list-style-type: none"> Avis juridique favorable à la création d'une redevance sur les terres non exploitées (en friche). Dispositions normatives ajoutées au CDU en vue de mieux encadrer les règles pour l'abattage et le défrichage des terres agricoles pour la remise en culture. 	<ul style="list-style-type: none"> Un projet de règlement de redevances sur les terres non exploitées en fonction de la superficie est en cours de préparation. Cette mesure coercitive vise à promouvoir la mise en culture de terres abandonnées. 	
3. Outils réglementaires pour la gestion et l'utilisation des propriétés agricoles de la Ville de Laval.	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'urbanisme - Ville de Laval. Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Document synthèse de dispositions normatives concernant l'usage conforme aux activités agricoles. Dispositions réglementaires pour les activités agricoles - Code de l'urbanisme (CDU). 	<ul style="list-style-type: none"> Production d'un dépliant informatif transmis aux citoyennes et citoyens résidents dans le secteur visé par le projet Microterres (règlements et lois applicables en zone agricole). Adoption et entrée en vigueur prévue du CDU. 	<ul style="list-style-type: none"> La communication et la vulgarisation des lois et règlements applicables sont à prioriser. La consultation des parties prenantes (productrices et producteurs agricoles, services municipaux, etc.) en amont des modifications réglementaires à effectuer est primordiale. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le CDU, autorisation de l'usage Élevage (A2) est autorisé partout en zone agricole permanente, à condition que les distances séparatrices et les bandes de zonage de production agricole soient respectées (en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé [SADR]). Dans le CDU, les usages additionnels à la catégorie d'usages Agriculture (A) doivent être exercés par une productrice ou un producteur agricole reconnu au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, sur le site même de son exploitation, sauf exception (vente, dégustation, autocueillette). Exemple : kiosques à la ferme, logement pour héberger des travailleuses et travailleurs, repas à la ferme, camping à la ferme.

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalizations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
4. Outils réglementaires pour la commercialisation en circuits courts.	<ul style="list-style-type: none"> • Service du développement économique - Ville de Laval. • Service de l'urbanisme - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions réglementaires concernant le commerce de fruits et légumes - Code de l'urbanisme (CDU). 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du règlement L-8556 concernant le commerce de fruits et légumes au Code de l'urbanisme (CDU). • Au CDU, normes revues et assouplies pour : <ul style="list-style-type: none"> - faciliter la vente, la dégustation ou l'autocueillette des produits de la ferme par les productrices et producteurs agricoles; - considérer le commerce de tous les types de produits de la ferme; - Élargir le territoire où peuvent se faire la vente, la dégustation ou l'autocueillette des produits de la ferme par des productrices et producteurs agricoles exclusivement lavallois. 	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation des parties prenantes (productrices et producteurs agricoles, services municipaux, etc.) en amont des modifications réglementaires à effectuer est primordiale. 	
5. Outils réglementaires pour les usages complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, transformation, construction).	<ul style="list-style-type: none"> • Service du développement économique - Ville de Laval. • Service de l'urbanisme - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions réglementaires aux usages complémentaires - Code de l'urbanisme (CDU). 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposition visant à encourager et à faciliter les activités relatives à l'agrotourisme lavallois. • Dans le CDU, autorisation de l'usage additionnel toute l'année (aucune limite de temps), à même le bâtiment agricole de la productrice ou du producteur agricole, ou dans un kiosque (bâtiment accessoire). • Dans le CDU, usage temporaire pour une productrice ou un producteur agricole lavallois, à l'extérieur de son terrain : <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation dans certaines zones commerciales, - Durée limitée (du 1er mai au 15 novembre), - Kiosque fermier en milieu urbain (bâtiment temporaire), - Terrain privé, aire de stationnement ou domaine public. • Collaboration possible avec un organisme communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation des parties prenantes (producteurs agricoles, Services municipaux, etc.) en amont des modifications réglementaires à effectuer est primordiale. 	

4.3 Projet prioritaire 3 : Banque de terres

4.3.1 Objectifs

- Favoriser l'utilisation des terres agricoles de Laval à des fins agricoles
- Mettre en place un outil d'inventaire des terres agricoles à vendre ou à louer
- Établir un mécanisme de mise en relation entre les personnes qui cèdent et celles qui reprennent

4.3.2 Orientations visées

Orientation 1 : Accroître les surfaces en culture au sein de la zone agricole

Orientation 3 : Optimiser les exploitations agricoles

Orientation 4 : Favoriser la relève agricole

4.3.3 Interventions

- Inventorier les propriétés agricoles de la Ville
- Contrôler les usages non agricoles en zone agricole
- Établir la stratégie de mise en relation et les modalités de tenure en prenant en compte la protection et la conservation des milieux naturels d'intérêt présents sur les propriétés de la Ville
- Inventorier les propriétés agricoles privées pouvant être utilisées à des fins agricoles
- Établir une stratégie de promotion et de mise en relation auprès des propriétaires privées et privés

4.3.4 Résumé des actions réalisées

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
1. Inventorier les propriétés agricoles de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Centre d'excellence en géomatique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Caractérisation des terres agricoles. Base de données sur les terres agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Caractérisation de terres possédées par la Ville de Laval avec un potentiel de location (annexe VII : Caractérisation de terres de la Ville de Laval). Identification et caractérisation de lots de grandes superficies possédés par la Ville de Laval pour des fins de remise en culture; réalisation d'évaluations par les spécialistes en foresterie de la Ville de Laval (annexe VIII : Caractérisation de grands lots de la Ville de Laval). Banque de terres cultivées de la Ville de Laval de 169 ha, distribuées sur 2 517 lots, dont 114 ha se retrouvent en zone de remembrement. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi et location de lots squattés (105 ha en zone de remembrement et 53 ha en zone blanche). 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de 28,4 ha de terres (Fiducie Laurin). Acquisition de 23 hectares (Marcel-Villeneuve – PIAL 2). Cession de 440 lots (38 ha – AGRIL). Entre 2019 et 2022, remise en culture de 107,8 ha des terres en friche et abandonnées, dont 54 ha sont la propriété de la Ville de Laval.
2. Contrôler les usages non agricoles en zone agricole.	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'urbanisme - Ville de Laval (Division d'inspection et Division de permis). Service des affaires juridiques - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'avis d'infraction ayant un usage non conforme en zone agricole permanente. Nombre de permis de construction ayant un usage agricole délivrés. 	<ul style="list-style-type: none"> Entre 2016 et 2021, délivrance de 202 avis d'infraction ayant un usage non conforme en zone agricole permanente selon la réglementation municipale. Entre 2016 et 2021, délivrance de 54 permis de construction ayant un usage agricole par la Ville de Laval, dont 18 étaient pour de nouvelles constructions, 8 pour un agrandissement et 28 pour la construction de bâtiments accessoires et une rénovation. 		
3. Établir la stratégie de mise en relation et les modalités de tenure en prenant en compte la protection et la conservation des milieux naturels d'intérêt présents sur les propriétés de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'environnement - Ville de Laval. Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet : intervention non réalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet : intervention non réalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet : intervention non réalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet : intervention non réalisée.

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
4. Inventorier les propriétés agricoles privées pouvant être utilisées à des fins agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - programme L'ARTERRE. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport : Inventaire de terres à vendre et à louer. Caractérisation de terres agricoles privées (plus d'un hectare) en friche avec un potentiel de culture. 	<ul style="list-style-type: none"> Mandat octroyé pour réaliser un inventaire des terres à vendre et à louer sur le territoire lavallois. Base de données de propriétaires privés et privés qui possèdent plus d'un hectare avec un potentiel agricole (annexe IX : Liste de propriétaires de terres en friche avec potentiel agricole). 		
5. Établir une stratégie de promotion et de mise en relation auprès des propriétaires privées et privés.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Service L'ARTERRE. 	<ul style="list-style-type: none"> Signature d'une entente pour la mise en place du service L'ARTÈRE. 	<p>Bilan de L'ARTERRE Laval :</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 propriétaires fonciers et agricoles inscrit(e)s au programme; 6 propriétaires prêts au jumelage; 94 aspirants agriculteurs et agricultrices inscrits (dossier ouvert) qui s'intéressent au territoire de Laval. 29 aspirants agriculteurs et agricultrices adhérents (démarche active avec un formulaire d'adhésion signé) au programme; 13 aspirants agriculteurs et agricultrices prêts au jumelage (candidats adhérents et qualifiés) ; 8 visites de jumelage, dont 4 réalisés. 		

4.4 Réseau pour l'expérience à la ferme

4.4.1 Objectif principal

Consolider le réseau de kiosques à la ferme et créer un regroupement d'entreprises agricoles qui se dotent de meilleures pratiques en termes d'expérience client pour commercialiser des produits en circuits courts

4.4.2 Orientations visées

Orientation 2 : Favoriser un lien direct entre les productrices et producteurs et les consommatrices et consommateurs

Orientation 3 : Optimiser les exploitations agricoles

4.4.3 Interventions

- Inventorier et diffuser les meilleures pratiques
- Procéder à l'autoévaluation du réseau de kiosques
- Évaluer les possibilités de développement via des plans stratégiques de développement des kiosques à la ferme et de communication des kiosques à la ferme
- Déployer le soutien nécessaire au développement

4.4.4 Résumé des actions réalisées

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
1. Inventorier et diffuser les meilleures pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Gestionnaires des kiosques à la ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> Revue de bonnes pratiques : Rapport final, diffusion et publication 	<ul style="list-style-type: none"> Une revue de bonnes pratiques dans les kiosques à la ferme a été réalisée (annexe X : Revue de bonnes pratiques), dont voici les faits saillants : <ul style="list-style-type: none"> 18 entreprises participantes; 26 activités permettant de sonder les consommatrices et consommateurs; Près de 2 000 répondantes et répondants; 1 500 photos analysées; 100 idées; 40 questions pour un autodiagnostic; Diffusion de la revue des bonnes pratiques sur la page Web de Saveurs de Laval et distribution à l'ensemble des gestionnaires des kiosques à la ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun suivi des impacts n'a été réalisé auprès des gestionnaires de kiosques. La revue de bonnes pratiques à la ferme est un outil fort intéressant d'inspiration pour tous les kiosques à la ferme ainsi que pour les autres tables de concertation du Québec. 	
2. Procéder à l'autoévaluation du réseau de kiosques.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Réseau de kiosques à la ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des kiosques à la ferme. Questionnaire d'autoévaluation réalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Un mandat a été octroyé afin de réaliser le diagnostic de kiosques à la ferme. Les résultats de cette étude ont été utilisés pour l'élaboration du plan stratégique de kiosques à la ferme (annexe XI : Rapport final du diagnostic des kiosques à la ferme). 	<ul style="list-style-type: none"> Le questionnaire d'autoévaluation pourra s'appliquer à certaines considérations ou certains enjeux d'actualité. Dans la mise en place d'un projet inspirant, il est essentiel de faire le point et de dresser une évaluation. 	
3. Évaluer les possibilités de développement.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Réseau de kiosques à la ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> Outils de développement réalisés : <ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique de développement de kiosques à la ferme; Plan stratégique de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> Des outils stratégiques de développement ont été mis en place : <ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique de développement des kiosques à la ferme (annexe XII : Rapport du Plan stratégique de kiosques à la ferme); Plan stratégique de communication pour le réseau de commercialisation en circuits courts – Kiosques à la ferme (annexe XIII : Rapport du Plan stratégique de communication). 		

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalizations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> Outils de référence réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Des outils de référence, soit la réalisation d'études, sont nés : <ul style="list-style-type: none"> Portrait des clientèles des kiosques à la ferme (1 935 clientes et clients et 835 citoyennes et citoyens) afin de permettre aux productrices et producteurs d'améliorer leurs services (annexe XIV : Rapport de l'étude de la clientèle et de la non-clientèle des kiosques à la ferme); Portrait environnemental des pertes et gaspillages des exploitations agricoles et des entreprises de la transformation agroalimentaire de Laval (annexe XV : Portrait des pertes et gaspillages); Guide des meilleures pratiques en réduction des pertes et gaspillages chez les productrices et producteurs agricoles (annexe XVI : Guide de bonnes pratiques). D'autres actions dans le cadre de l'achat local et de l'autonomie alimentaire ont été entreprises : <ul style="list-style-type: none"> Plan de développement de la transformation alimentaire de Laval (annexe XVII : Rapport du Plan); Étude sur la faisabilité et la rentabilité de modèles de production en serre – CMM (annexe XVIII : Rapport final de l'étude). 		
4. Déployer le soutien nécessaire au développement.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Réseau de kiosques à la ferme. Service des communications et du marketing - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un site Web consacré à la promotion de la commercialisation en circuits courts. 	<ul style="list-style-type: none"> Sous le sceau de la marque Saveurs de Laval, un site Web a été mis en place afin de promouvoir la visibilité des 45 kiosques à la ferme. La mise à jour régulière du site se réalise grâce à la collaboration du Service des communications et du marketing. 		<ul style="list-style-type: none"> Prolifération de l'offre de produits fermiers sur le marché lavallois : Au fil des dernières années, sans compter le développement de boîtes-repas où la cliente ou le client reçoit les produits de base pour la réalisation d'un ou plusieurs repas (dont la très grande majorité, sinon la totalité des produits ne proviennent pas de Laval), de nombreuses offres de paniers sont offertes et distribuées à Laval (ex. : Fermiers de famille avec 3 points de

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalizations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> Ententes pour la signalisation agrotouristique. Ententes pour la gestion de médias sociaux et d'espaces publicitaires avec Tourisme Laval. Actions de formation et accompagnement des gestionnaires des kiosques à la ferme : 20,8 % des entreprises ont bénéficié des services d'accompagnement afin d'améliorer la diversification de leur offre. 	<ul style="list-style-type: none"> Voici les réalisations relatives à la signalisation agrotouristique : <ul style="list-style-type: none"> 16 entreprises agricoles signalisées grâce aux ministères du Tourisme et des Transports (panneaux bleus). Voici les réalisations concernant les espaces publicitaires et la gestion de médias sociaux : <ul style="list-style-type: none"> Entente pour la souscription d'un espace publicitaire dans l'édition 2019-2020 et 2021-2022 du guide touristique officiel de Laval; Entente pour la gestion des médias sociaux et la promotion agrotouristique avec Tourisme Laval. La formation en coût de revient s'est traduite ainsi : <ul style="list-style-type: none"> 54 heures de travail en entreprise (en présentiel ou virtuellement); 84 heures de soutien téléphonique; 7 entreprises accompagnées : 3 à 100 %, 2 se sont retirées et 2 ont suivi partiellement la formation. Concernant la formation en agrotourisme et en marchandisage, il y a mise à niveau et accompagnement collectif et individuel de meilleures pratiques (participation de 17 gestionnaires des kiosques à la ferme) : <ul style="list-style-type: none"> Un processus d'accompagnement collectif et individuel en agrotourisme est réalisé auprès de 6 entreprises afin de les évaluer individuellement et collectivement. Un rapport détaillé et un plan d'intervention pour chaque entreprise ont été livrés en septembre 2019; Les gestionnaires des 11 kiosques ont développé leurs compétences en marchandisage 	<ul style="list-style-type: none"> La création d'un circuit agrotouristique et le développement d'une destination gourmande seraient un aspect à traiter avec les acteurs du milieu. Une augmentation du nombre d'abonnés sur Facebook et Instagram est observée (Rapport Tourisme Laval). Depuis 2021, dans le cadre du plan d'action de communications, la gestion de médias sociaux se fait par une équipe de professionnels du Service des communications et du marketing de la Ville de Laval. (annexe XIX : Rapport de résultats – actions de communications 2021). Formation en coût de revient : <ul style="list-style-type: none"> Un retard (période du 1^{er} janvier au 17 mars 2020) a été engendré par de nombreuses annulations de rencontres. Trois entreprises n'ont pas repris le travail à cause du manque de disponibilité, d'une motivation réduite et de priorités différentes. Difficultés lors de l'accompagnement en agrotourisme et marchandisage : <ul style="list-style-type: none"> Le contexte de la pandémie a arrêté le développement de la deuxième phase du projet concernant l'implantation d'une ou deux activités agrotouristiques; La disponibilité de temps des gestionnaires des kiosques à la ferme, la saison estivale atypique et le démarrage du projet en pleine saison ont eu une incidence sur le déroulement des activités prévues. Toutefois, un effort supplémentaire des gestionnaires et des mandataires a permis de surmonter ces défis. 	<p>vente à Laval sur les boul. Industriel, Dagenais Ouest, Lévesque Ouest et Sainte-Rose; LUFA, avec 8 points de distribution à Laval dont 3 sur Sainte-Rose, et 2 respectivement sur Dagenais Ouest, Curé-Labelle, boul. des Laurentides et Bellerose; Panier du fermier : 1 point de chute à Fabreville; Maturin; etc.). Malgré une offre fort intéressante et exceptionnelle de kiosques à la ferme sur le territoire lavallois, les lieux hors des zones agricoles représentent de nombreuses personnes résidentes qui ne se déplacent pas nécessairement vers un kiosque à la ferme et ne sont pas « investies » de nos produits lavallois.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le processus du soutien nécessaire au développement du réseau des kiosques à la ferme, les investissements et les actions intimement liés exclusivement ou presque aux gestionnaires de kiosques à la ferme ont été nombreux et variés, et les sommes investies ont été significatives dans le cadre des ententes sectorielles agroalimentaires et hors des ententes. En ce qui a trait à la promotion des kiosques à la ferme dans le cadre du déploiement d'actions de communication, les investissements réalisés ont été de l'ordre de plus de 450 000 \$ depuis la signature de la première entente sectorielle agroalimentaire.

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Actions de communication pour la promotion de l'achat local et la distribution en circuits courts de produit à la ferme : <ul style="list-style-type: none"> - 2 plans d'action de communication exécutés; - Hausse de la notoriété de l'agriculture de Laval – Saveurs de Laval, qui a atteint 33 % en 2020, soit 9 % de plus qu'en 2016. 	<p>en ce qui concerne l'évaluation individuelle en kiosque et l'implantation des recommandations dans chacun des kiosques à la ferme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2019, plusieurs actions de communication ont été réalisées. Ces actions ont pris en considération les recommandations du Plan stratégique, du Plan de communication et de l'étude de la clientèle et de la non-clientèle des kiosques à la ferme. • Les actions de communication touchent principalement, sinon exclusivement l'aspect de l'achat local et intègrent la marque de commerce Saveurs de Laval, qui représente exclusivement les 45 kiosques à la ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions complémentaires de promotion : <ul style="list-style-type: none"> - Le site Web Saveurs de Laval a connu une refonte; - S'est tenu le souper gastronomique champêtre de Saveurs de Laval (65 convives); - Il y a eu les défis 100 % local (dégustations, recettes à saveurs locales, concours...); - Des samedis à la ferme ont été organisés : activités éducatives, ludiques et familiales dans 10 kiosques à la ferme, 1 150 participantes et participants, 73 % = 1^{re} visite (2019); - Le projet Petits ambassadeurs – promotion de l'achat local a eu lieu; - Une campagne de promotion s'est manifestée par l'impression et la diffusion de 54 000 sacs écologiques aux couleurs de Saveurs de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions stratégiques de la promotion de l'achat local ont été réalisées via le déploiement de tactiques de promotion traditionnelles (journaux et magazines), de tactiques numériques (promotion géociblée, campagne Google, YouTube, Instagram et Twitter) et de tactiques physiques (répertoire des kiosques à la ferme) auprès d'une population multiculturelle lavalloise et des citoyennes et citoyens de la grande région de Montréal. • Sous le thème « Plus c'est près, plus c'est frais », une campagne de promotion sur la multifonctionnalité agricole a été réalisée. Elle comportait 6 messages différents affichés sur 20 panneaux installés aux entrées et sorties des zones agricoles de la Ville de Laval. Des plans de communication plus détaillés ont été préparés afin de faire rayonner ces messages. • La réalisation d'outils de promotion et de diffusion visuelle (vidéos) sur les sites Web de la Ville de Laval et de Saveurs de Laval de même que sur les médias sociaux a permis d'augmenter la notoriété de la marque Saveurs de Laval sur le territoire et de faire connaître la diversité et la disponibilité de fruits et légumes de saison, ainsi que les activités agrotouristiques disponibles chez nos productrices et producteurs.

4.5 Consolidation des marchés de quartier

Encadrement des marchés existants et mise en place de mesures d'accompagnement pour le déploiement de nouveaux marchés

4.5.1 Objectif principal

Assurer une offre diversifiée de commercialisation en circuits courts

4.5.2 Orientation visée

Orientation 2 : Favoriser un lien direct entre les productrices et producteurs et les consommatrices et consommateurs

4.5.3 Interventions

- Caractériser les marchés de quartier existants
- Offrir l'encadrement et le soutien nécessaires à la consolidation des trois marchés existants
- Évaluer les possibilités de développement
- Déployer le soutien selon les possibilités de développement

4.5.4 Résumé des actions réalisées

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
1. Caractériser les marchés de quartier existants.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique – Ville de Laval 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'évaluation : État de la situation des marchés de quartier – 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Une évaluation de l'état de la situation des marchés de quartier Sainte-Rose, Saint-François et Saint-Vincent-de-Paul a été réalisée en 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> Les marchés de quartier ne répondent pas aux attentes des productrices et producteurs et ils sont davantage des lieux d'animation avec un « prétexte agricole ». Ils doivent conserver en mémoire l'objectif d'augmenter de 10 % les terres exploitées à Laval et, pour ce, de prioriser les actions favorisant les productrices et producteurs lavallois. La viabilité de cette initiative est contestée à cause de l'absence de productrices et producteurs agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> L'achalandage n'a pas été à la hauteur des attentes, notamment à l'est de Laval. Les marchés de quartier n'ont pas généré des revenus appréciables pour les exposantes et exposants. Entre 65 % et 72 % des exposantes et exposants des marchés de quartier proviennent d'autres régions. Les gestionnaires des marchés, notamment de l'est de Laval, n'ont pas d'intérêt, en vertu des résultats de l'évaluation.
2. Offrir l'encadrement et le soutien nécessaires à la consolidation des trois marchés existants.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. Service de culture, loisirs, sport et développement social - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier et accompagnement pour la consolidation des marchés de quartier et la promotion de la commercialisation en circuits courts. 	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2012, des soutiens financiers et de l'accompagnement ont été attribués à la consolidation des trois marchés de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> Étant donné la proximité des kiosques à la ferme avec la zone urbaine, le caractère périurbain de l'agriculture lavalloise, le manque de ressources et la lourdeur de la logistique, les marchés de quartier n'ont pas pu être consolidés. L'absence de productrices et producteurs locaux ainsi que la carence en variétés ont eu un gros impact négatif sur l'achalandage et les ventes, notamment à l'est de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Entre 2017 et 2021, la Ville de Laval, dans le cadre du Plan stratégique 2020 (Vivante de nature : 3^e objectif, 8^e action stratégique) et de l'entente sectorielle, a continué à soutenir la mise en place d'initiatives de distribution en circuits courts (le marché de quartier Sainte-Rose, le marché des paniers de produits de la ferme et des marchés éphémères ou mobiles) permettant d'offrir des produits frais en complémentarité de l'offre en milieu agricole.
3. Évaluer les possibilités de développement et déployer le soutien selon les possibilités.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Sommaire exécutif des marchés de quartier : bilan au 31 décembre et recommandations pour 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> En janvier 2018, en vertu des consultations réalisées auprès des organismes, partenaires et personnes, et de la révision de documents et de rapports, il a été possible de dresser des constats, des arguments et des recommandations relatifs aux possibilités de développement des marchés de quartier à Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2022, le soutien au marché de quartier de Sainte-Rose a pris fin en vertu de l'absence de la participation de productrices et producteurs agricoles ainsi que de la non-disponibilité de fonds. Depuis 2018, une initiative de distribution de paniers solidaires et de commercialisation en circuits courts de produits agricoles est appuyée par le collectif de partenaires de la Ville de Laval (CISSS, MAPAQ et OBNL du secteur) dans les quartiers non desservis et défavorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats de l'évaluation ont permis de recommander la continuation du soutien au marché de quartier Sainte-Rose sous certaines conditions et de mettre fin aux marchés de quartier de l'est de Laval.

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
		<ul style="list-style-type: none">• Un espace consacré à la promotion du secteur agricole.	<ul style="list-style-type: none">• A eu lieu la construction d'une vitrine Saveurs de Laval, qui permettra de proposer des activités de formation, d'information et d'animation (éducatives ou ludiques) en rapport avec l'offre de produits agricoles lavallois ainsi que de promouvoir tous les exploitants et exploitantes agricoles de Laval (via le dépliant Saveurs de Laval).	<ul style="list-style-type: none">• La vitrine Saveurs de Laval, dans le cadre de la promotion de l'offre alimentaire et de la distribution en circuits courts, a été opérée en 2020 par un gestionnaire agricole.	

4.6 Accélérateur de développement de produits

Programmation annuelle d'ateliers de prototypage (produits alimentaires et végétaux d'ornement) et réseautage ou mentorat avec les acteurs de la restauration et de la distribution

4.6.1 Objectifs

- Faciliter les projets de diversification et de transformation à la ferme
- Identifier et faciliter de nouveaux débouchés
- Appuyer le développement de l'agrotourisme

4.6.2 Orientations visées

Orientation 3 : Optimiser les exploitations agricoles

Orientation 5 : Favoriser la recherche et le développement

4.6.3 Interventions

Dans cette priorité, aucun projet n'a été proposé ou mis en œuvre.

En 2019, à titre de commandite, le Service du développement économique de la Ville de Laval, dans le cadre du Rendez-vous annuel de l'Association Restauration Québec (ARQ) à Laval, a présenté l'offre agroalimentaire lavalloise.

4.7 Programme de gestion des cours d'eau agricoles

4.7.1 Objectif principal

Développer une programmation intégrée et durable d'entretien des cours d'eau en milieu agricole visant à maintenir le potentiel de culture des terres

4.7.2 Orientation visée

Orientation 3 : Optimiser les exploitations agricoles

4.7.3 Interventions

- Poursuivre la caractérisation de l'état des cours d'eau en milieu agricole
- Établir un processus de traitement des dossiers d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole
- Programmer les interventions
- Réaliser des interventions ponctuelles

4.7.4 Résumé des actions réalisées

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
1. Poursuivre la caractérisation de l'état des cours d'eau en milieu agricole.	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de caractérisation de cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2016-2017, un projet de caractérisation des problématiques affectant 4 cours d'eau agricoles sur une longueur de 19,5 km a été réalisé par l'organisme Cogenor, avec le soutien financier du MAPAQ. En 2021, la cartographie des cours d'eau de la Ville de Laval a été comparée aux données du MAPAQ et du MELCC. Lorsque nécessaire, des ajustements ont été apportés à la cartographie de la Ville afin d'incorporer certaines branches de cours d'eau manquantes. En 2021, la Ville de Laval a procédé au captage des littoraux par photogrammétrie. Ce processus a permis d'établir le sens d'écoulement de chaque tronçon de cours d'eau et de relier tous les tronçons jusqu'à leur embouchure à la rivière. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune intervention n'a découlé des études de caractérisation, puisque ces dernières ne visaient qu'à évaluer sommairement l'état des cours d'eau. La caractérisation détaillée d'un cours d'eau doit permettre de répondre aux exigences du MELCC pour l'obtention d'une demande d'autorisation générale, si des interventions sont souhaitées La cartographie des cours d'eau de la Ville de Laval intègre les données disponibles du Gouvernement du Québec. La Ville dispose donc d'une cartographie fiable de ses cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Une demande d'autorisation générale en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (LQE) pour l'entretien d'un cours d'eau nécessite les études suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Une étude de caractérisation des milieux naturels; Les études nécessaires à l'identification des problématiques qui nécessitent des travaux, ainsi que le niveau de risque associé à la réalisation et à la non-réalisation des travaux (exemple : étude hydrologique, hydrique, géomorphologique...); Les relevés des coupes longitudinales et transversales montrant les profils actuels et projetés du cours d'eau; Les descriptions des travaux d'entretien de cours d'eau qui ont déjà été réalisés dans le passé, le cas échéant; Les éléments pertinents contenus dans un plan régional des milieux humides et hydriques; Un plan (1 km en amont et aval) situant les milieux d'intérêt pour la conservation ou la restauration identifiés dans un plan régional des milieux humides et hydriques; Dans plusieurs cas, un avis signé par une professionnelle ou un professionnel établissant que les travaux projetés sont adéquats en considération des problématiques et attestant qu'il n'y aura pas d'atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques.

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalizations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
2. Établir un processus de traitement des dossiers d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole.	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un kaizen. Identification du processus. Mise en œuvre du processus. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2017, des démarches ont été entamées pour tenir un kaizen. La tenue de celui-ci a été reportée. En 2019, la vérificatrice générale a tenu un audit sur la gestion des cours d'eau et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales. En 2021, un kaizen visant l'amélioration du processus de gestion des cours d'eau s'est déroulé de septembre à décembre. Il a permis d'identifier le processus actuel et le processus souhaité ainsi que de clarifier certains rôles au sein de services municipaux. En 2022, un plan d'action découlant du kaizen a été élaboré, le profil d'une ou d'un responsable de la gestion des cours d'eau a été établi et les demandes budgétaires ont été faites. 	<ul style="list-style-type: none"> Les principaux constats du kaizen sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> L'embauche d'une ou d'un responsable de la gestion des cours d'eau (et agissant en tant que personne désignée en vertu de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> [LCM]) est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion des cours d'eau; La gestion des cours d'eau nécessite plusieurs expertises, et la personne responsable de cette gestion devra pouvoir s'appuyer sur une équipe ayant des compétences en ingénierie et en environnement; Pour être autonome, la personne responsable de la gestion des cours d'eau devra avoir accès à : <ul style="list-style-type: none"> différents outils tels que des ententes-cadres avec des gens spécialisés du milieu de l'environnement et du génie hydraulique, des ententes contractuelles pour réaliser les travaux et leur surveillance. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Service de l'environnement semble le plus approprié pour accueillir la personne responsable de la gestion des cours d'eau et son équipe.
3. Programmer et réaliser les interventions ponctuelles.	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté - Ville de Laval. Plusieurs services, dépendamment des situations et des problématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'interventions. Réalisation d'un plan d'action permettant les interventions requises sur le cours d'eau Woodwork (Sainte-Dorothée). 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques obstacles ponctuels ont été gérés dans la zone agricole (notamment le nettoyage de ponceaux de rue et l'enlèvement d'un barrage de castor). Concernant le cours d'eau Woodwork, une inspection globale sur le terrain a été réalisée par le SENV. Les résultats de l'étude hydraulique du cours d'eau Woodwork (2011) ont été comparés à la situation actuelle. Les résultats de l'étude sont considérés comme valides. 	<ul style="list-style-type: none"> Les principaux constats du kaizen sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> L'embauche d'une personne responsable de la gestion des cours d'eau (agissant en tant que personne désignée en vertu de la LCM) est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion des cours d'eau; La gestion des cours d'eau nécessite plusieurs expertises, et la personne responsable de cette gestion devra pouvoir s'appuyer sur une équipe ayant des compétences en ingénierie et en environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cours d'eau Woodwork a été priorisé par l'UPA locale pour la mise en œuvre d'interventions visant la gestion de cours d'eau en milieu agricole. Pour programmer et réaliser des interventions, la ou le responsable de la gestion des cours d'eau devra avoir accès à : <ul style="list-style-type: none"> différents outils tels que des ententes-cadres avec des gens spécialisés du milieu de l'environnement et du génie hydraulique; des ententes contractuelles pour réaliser les travaux et leur surveillance.

4.8 Parc en innovation agricole (PIAL)

4.8.1 Objectif principal

Étant donné le rôle d'incubateur agricole du PIAL, permettre le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole en favorisant l'accès à une terre agricole, ainsi que l'expérimentation de nouvelles productions et technologies de production par la relève agricole

4.8.2 Orientation visée

Orientation 4 : Favoriser la relève agricole

4.8.3 Interventions

- Caractériser le site municipal
- Établir le modèle d'affaires
- Adopter le modèle et mettre en place la structure
- Réaliser une première expérimentation du concept

4.8.4 Résumé des actions réalisées

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
1. Inventorier et caractériser le site municipal.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport : Caractérisation du site du Parc en innovation agricole de Laval (PIAL). 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude de caractérisation de sols est réalisée en 2014 ainsi qu'une première élaboration d'un plan conceptuel. 		<ul style="list-style-type: none"> Il y a plusieurs facteurs limitatifs relatifs à la pédologie (présence de roc près de la surface (à raison de 38 %), pierrosité élevée et remblai et à l'accès à l'eau. Le site n'a pas d'accessibilité à de l'eau par aqueduc, la qualité de l'eau souterraine est médiocre, et la profondeur de creusage est élevée.
2. Établir le modèle d'affaires.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport : Plan de développement et d'aménagement du PIAL 1 - 2017. Rapport : Plan de développement et d'aménagement du PIAL 2 - 2022. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le PIAL. 	<ul style="list-style-type: none"> Un Plan de développement du Parc en innovation agricole de Laval localisé sur la montée Saint-François et l'autoroute 440 a été réalisé à partir des études de caractérisation. En 2020, la Ville de Laval a acquis un terrain de 23 ha contigu à une propriété agricole de la Ville de Laval sur l'avenue Marcel-Villeneuve afin de relocaliser le PIAL. Des investissements de l'ordre de 4 153 M\$ ont été acceptés au PTI 2020-2023 pour ce projet. 		<ul style="list-style-type: none"> En vertu des contraintes du site actuel du PIAL, une évaluation exhaustive a été réalisée afin de le relocaliser.
3. Adopter le modèle et mettre en place la structure.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de développement et d'aménagement du PIAL 2 – 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan de développement et d'aménagement du nouveau PIAL sera déposé aux instances de la Ville de Laval pour l'adoption de sa mise en œuvre. 		
4. Réaliser une première expérimentation du concept.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueil des entreprises agricoles au PIAL 1 (montée Saint-François et autoroute 440). 	<ul style="list-style-type: none"> Le PIAL 1 accueille actuellement cinq entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Deux traditionnelles en production maraîchère; - Une entreprise en production hydroponique (conteneurs); - Un apiculteur; - Un producteur d'ail en permaculture (dans le cadre de l'entente avec le programme L'ARTERRE). 		

4.9 Expérimentation multisite

4.9.1 Objectif principal

Identifier et caractériser les terres agricoles présentant des défis pour la culture traditionnelle et pouvant susciter l'intérêt pour un projet d'expérimentation par des regroupements ou des institutions de recherche, et stimuler l'innovation chez les entreprises agricoles lavalloises

4.9.2 Orientations visées

Orientation 3 : Optimiser les exploitations agricoles

Orientation 4 : Favoriser la relève agricole

Orientation 5 : Favoriser la recherche et le développement

4.9.3 Interventions

- Identifier des sites potentiels d'expérimentation
- Faciliter l'expérimentation de nouvelles technologies et de nouveaux produits
- Identifier et diffuser les expérimentations réalisées par les agricultrices et agriculteurs

4.9.4 Résumé des actions réalisées

Interventions du plan d'action	Porteurs de l'action	Indicateurs	Réalisations	Leçons apprises et recommandations	Autres commentaires
1. Identifier des sites potentiels d'expérimentation.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'évaluation de 6 sites afin de soutenir l'incubation et le démarrage d'entreprises agricoles innovantes (concept d'incubateur ou accélérateur). Projet Microterres : production agricole à petite échelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Un plan de développement a été élaboré afin d'identifier les sites ou les emplacements éventuels pour installer le concept d'incubateur ou accélérateur (Parc en innovation agricole). Le projet Microterres est considéré comme une occasion d'expérimentation pour les amatrices et amateurs agricoles et pour la production à petite échelle. 		
2. Faciliter l'expérimentation de nouvelles technologies et de nouveaux produits.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet – intervention non réalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet – intervention non réalisée. 		
3. Identifier et diffuser les expérimentations réalisées par les agricultrices et agriculteurs.	<ul style="list-style-type: none"> Service du développement économique - Ville de Laval. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet – intervention non réalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet – intervention non réalisée. 		



Annexes